



2

Protocole sanitaire du lycée Chateaubriand

Sites de Rome

Mise à jour par la commission COVID le 13 septembre 2021

Le protocole de rentrée COVID est affiché à toutes les entrées de l'établissement (SF/Patrizi/Malpighi et Naples) et est disponible sur le site internet www.lycee-chateaubriand.eu

GENERALITES

1/ chaque personnel s'engage :

- à ne pas se présenter à l'école en cas de **fièvre (37,5 °C ou plus)** ou en cas d'apparition de **symptômes** évoquant la Covid-19
- à disposer d'un green pass pour toute entrée dans l'établissement et tout travail en présence d'élèves
- à respecter les gestes barrières à l'intérieur de l'établissement : port du masque obligatoire (fourni gratuitement par l'établissement), lavage des mains régulier, distanciation sociale.
- à se soumettre à une prise de température quotidienne à l'entrée de l'établissement par un membre désigné par la direction
- à signaler au référent Covid son absence pour raison de santé en cas des signes suspects évoquant le virus (fièvre, symptômes grippaux tels que toux, maux de gorge, difficultés à respirer, douleurs musculaires, fatigue, altération du goût et de l'odorat, diarrhée, maux de tête), se référer à : rapporto ISS COVID 19. N°58/2020 "indicazioni per la gestione di casi e focali di SARS-COV-2 nelle scuole e nei servizi educativi dell'infanzia"
- à signaler au référent Covid chaque élève présentant des signes suspects évoquant le virus (fièvre, symptômes grippaux tels que toux, maux de gorge, difficultés à respirer, douleurs musculaires, fatigue), se référer à : rapporto ISS COVID 19. N°58/2020 "indicazioni per la gestione di casi e focolai di SARS-COV-2 nelle scuole e nei servizi educativi dell'infanzia".

2/ chaque parent s'engage :

- à prendre la température de son enfant quotidiennement avant de l'envoyer à l'école
- à le garder à la maison en cas de fièvre (37,5 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19
- à informer l'école de l'absence de son enfant en cas de fièvre (37,5 °C ou plus), en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou pour raison de santé en général
- à prendre contact avec le pédiatre (PLS) ou le médecin traitant (MGG) en Italie ou appeler l'ASL au 800 118 800 pour l'informer de la fièvre (37,5 °C ou plus) de son enfant ou de l'apparition de symptômes évoquant la Covid-19
- En cas d'éviction pour suspicion COVID à fournir un certificat médical du médecin référent (Nulla Osta) pour pouvoir revenir à l'école (référence : dernier point de l'art 2.1.1 du protocole de l'ISS : "In caso di diagnosi di patologia diversa da COVID-19 (tampone negativo), il soggetto rimarrà a casa fino a guarigione clinica seguendo le indicazioni del PLS/MMG che redigerà una attestazione che il bambino/studente può rientrare scuola poiché è stato seguito il percorso diagnostico-terapeutico e di prevenzione per COVID-19 di cui sopra e come disposto da documenti nazionali e regionali"
- à ne pas accompagner son enfant à l'école quand il a effectué un test covid quelle qu'en soit la raison (y compris en prévision d'un voyage) sans attendre le résultat du test
- à le doter, pour les enfants de plus de 6 ans, à ses frais, d'un masque FFP2 ou chirurgical ;
 - les enfants de 6 ans qui sont en grande section de maternelle peuvent être dispensés du port du masque, sauf si leurs parents le souhaitent
 - le masque doit être adapté au visage de l'enfant
 - deux masques par jour sont nécessaires, avec changement au moment du repas de midi
 - les masques sont conservés dans une pochette ou boîte en plastique. Ils ne doivent pas être placés dans le cartable sans protection. Ils ne doivent pas entrer en contact avec les manuels, cahiers etc...
 - le masque chirurgical ou FFP2 usagé sera placé dans un sachet en plastique et jeté dans une poubelle
- **et accepte** qu'il se soumette à une prise de température quotidienne par un membre désigné par la direction.

Pour le parent de maternelle uniquement (ou personne de substitution) devant entrer dans l'établissement pour accompagner ou récupérer son enfant :

- Accepte de porter un masque sur nez et bouche, couvrant bien le menton, durant la permanence dans l'école.
- Accepte de présenter un green pass pour aller jusqu'à la classe de son enfant ou au lieu du rendez-vous.

MODALITES ENTREES/SORTIES

Aux entrées des sites, des panneaux d'information en PVC sont installés pour rappeler les règles de distanciation et gestes barrière à respecter. Dans les bâtiments, des affiches et adhésifs au sol rappellent les bons comportements à adopter.

Sur le site de Strohl Fern, la petite porte reste ouverte toute la journée pour fluidifier les entrées et sorties. La grande porte est ouverte aux moments des entrées et sorties des élèves.

En fonction de l'organisation horaire retenue, les élèves de l'école primaire peuvent entrer dans l'école 10 minutes avant le début des cours. Ils peuvent se rendre directement dans leur salle de classe où les attend leur enseignant. Les entrées et sorties du primaire se font sur les deux portes.

Conformément au règlement intérieur de l'école les sorties anticipées et les rentrées retardées des élèves ne sont pas autorisées, sauf cas exceptionnel pour des raisons médicales ou familiales impératives, et après accord du Directeur. Un élève qui doit s'absenter devra quitter l'école au début ou à la fin de la pause méridienne et non dans le temps scolaire.

Les élèves de collège (6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}) ont cours de 8h30 à 16h30 en fonction des emplois du temps (15h30 pour les 6^{ème}). De la 3^{ème} à la terminale, sur les sites de Malpighi et Patrizi, et parfois SF, les cours ont lieu entre 8h10 et 18h30 en fonction des emplois du temps. Les entrées de 8h30 se font par les deux portes, ainsi que les sorties de 15h30 et 16h30. Pour les autres horaires, les entrées et sorties se font seulement par la Petite Porte.

Sur le secondaire, les entrées retardées et les sorties anticipées ne sont pas autorisées sauf raison familiale ou médicale impérative. En ce qui concerne les sorties anticipées dues à l'absence d'un professeur, le règlement interne de l'école est inchangé : sortie permise seulement pour les élèves autorisés au préalable, par écrit, par leurs parents.

Les parents ou visiteurs sont reçus sur rendez-vous uniquement, avec présentation obligatoire du green pass (test 48h ou vaccination). Dans ce cas, les parents ou visiteurs s'enregistrent à la loge (contrôle d'identité et green pass) Ils doivent aussi remplir une auto-déclaration qui certifie qu'ils ne présentent aucun signe de COVID-19 (voir pj).

Les parents de maternelle (1 enfant, 1 parent), sur présentation d'un badge et du green pass sont autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement pour accompagner ou récupérer leurs enfants. Ils doivent porter un masque.

Les enfants, à partir du CP, sont autonomes. Chaque classe suit un parcours bien défini pour rejoindre sa salle ou son espace de récréation.

Les entreprises ou fournisseurs extérieurs ont l'obligation de signer une auto-déclaration qui certifie qu'ils ne présentent aucun signe de la Covid-19. Ils acceptent de porter un masque. Ils doivent posséder un green pass.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

En application de la circulaire 5443 du Ministère italien de la Santé, l'établissement prévoit :

- L'aération des locaux se fera matin et soir, entre deux cours et a minima toutes les heures, pendant au moins 15 minutes. Si possible, les portes et fenêtres des salles de classe resteront ouvertes durant les cours également.
- le nettoyage quotidien des salles de classe et en général de tous les espaces communs après chaque permanence de groupes d'élèves (tables, chaises, matériel informatique...). Ce nettoyage est fait par l'enseignant (chaise, bureau, matériel informatique) et les élèves (chaise et bureau), sous le contrôle de l'enseignant, à chaque changement de salle, avant de sortir. En effet, la désinfection par la société de nettoyage ne peut se faire à la fin de chaque heure. Le matériel nécessaire est mis à disposition dans chaque salle de classe.
- la désinfection continue des salles de classe, des sanitaires et des zones sensibles (poignées de porte, de fenêtre, rampes d'escalier...)
- la désinfection quotidienne de tout le matériel pédagogique, des jeux et des équipements extérieurs de l'école maternelle
- en cas de personne testée positive au tampon, la désinfection complète de tous les locaux fréquentés par cette personne durant la semaine précédente.

Un registre est compilé quotidiennement par les personnels de ménage pour la traçabilité du nettoyage.

HYGIÈNE ET DISPOSITIFS DE PROTECTION

A minima, le lavage des mains doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement

-
- avant et après chaque récréation
 - avant et après chaque goûter
 - avant et après la cantine
 - après être allé aux toilettes.

Chaque loge, salle de classe, ou espace commun est équipé d'un flacon de gel hydro alcoolique, de papier type Sopalin, d'un spray désinfectant.

Au primaire, le lavage des mains aux lavabos est privilégié et peut se réaliser sans mesure de distance physique à condition de porter le masque.

Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels (professeurs, administratifs, agents de service), visiteurs et fournisseurs, toute la journée.

Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir du CP dans tous les moments de présence dans l'établissement, sauf les repas et le sport.

Il est obligatoire dans les pulmini durant les trajets Strohl- Fern Patrizi (élèves de 3^{ème} et lycéens)

Les élèves de maternelle ne portent pas de masque.

Les personnels peuvent, sur demande, être équipés de visière et gants. Les enseignants des classes de maternelle et les enseignants faisant partie du personnel à risque (évaluation par le médecin du travail) seront dotés de masques FFP2. Durant la surveillance de réfectoire, le personnel est doté d'un masque FFP2 à porter sous le masque chirurgical, afin de renforcer la protection individuelle dans cette situation particulièrement à risque.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire du site de Strohl-Fern accueille tous les élèves. Des aménagements spécifiques sont mis en œuvre pour respecter la distanciation.

- Pour éviter le croisement des flux notamment au niveau du bâtiment « Moresco », les entrées et les sorties d'élèves se font par des lieux différents.
- Une signalétique particulière est mise en place pour préciser ces flux.
- Les élèves devront utiliser exclusivement les tables attribuées à leur classe.
- Une désinfection est opérée après chaque passage d'élèves.

Le partage de nourriture est strictement interdit : attention en particulier aux chips, gâteaux, plaquettes de chocolat et boissons que les élèves apportent parfois de l'extérieur.

GESTION DES ESPACES COMMUNS

Les salles des professeurs sont limitées à 6 personnes qui travaillent en même temps. L'utilisation des machines à café et distributeurs d'eau est maintenue mais il est demandé au personnel de se nettoyer les mains avec la solution hydro-alcoolique mise à disposition avant de les utiliser.

Dans les espaces de récréation, le port du masque reste obligatoire. Les échanges de jeux, cartes etc...ne sont pas autorisés. Les contacts physiques sont interdits.

GESTION DES GROUPES

L'établissement s'engage à éviter autant que possible de mélanger les groupes d'élèves et dans le cas contraire de tracer le parcours d'un élève au sein des différents groupes.

ACTIVITES SPORTIVES

Pour les activités sportives en intérieur les élèves à partir de 12 ans ne pourront participer que s'ils disposent du green pass (vaccination ou test 48h)

SUPPORT PSYCHOLOGIQUE

Une cellule de soutien psychologique en ligne a été mise en place par l'AEFE. Tout membre du personnel peut y accéder de façon autonome et gratuite.

Pour les élèves, plusieurs interventions sont disponibles pour leur apporter un soutien psychologique si besoin : rencontres régulières avec l'équipe médicale en classe et en privé à la demande des élèves, forum de discussion en ligne avec l'équipe médicale (Chato Chat COVID), boîte mail dédiée et suivi téléphonique par un tuteur pour certains élèves du lycée durant la période de cours en distanciel.

DISPOSITIONS RELATIVES À UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

En conformité avec le rapport ISS Covid-19 n. 58/2020, la température des élèves de maternelle et de leur accompagnateur, des collégiens et des lycéens, des personnels est relevée.

La température des élèves de primaire est relevée dans les classes. Tout élève dont la température est supérieure à 37,5° est remis à son responsable si ce dernier est sur le site ou isolé dans une salle prévue à cet effet sous la surveillance d'un adulte équipé d'un matériel ad hoc dans l'attente d'être récupéré par le parent ou le responsable. L'élève est équipé d'un masque chirurgical et maintient la distanciation physique.

Il en est de même pour tout élève ou membre du personnel qui présenterait des symptômes suggestifs d'infection virale.

Le référent COVID du site concerné est immédiatement averti afin qu'il puisse contacter l'Équipe anti-COVID du Distretto 1 de la ASL dont dépend le lycée Chateaubriand. Le référent suit scrupuleusement la conduite à tenir dictée par la ASL. En cas de retard de réponse de la part de la ASL, le médecin scolaire peut prendre les premières décisions urgentes afin de limiter le risque de propagation de l'infection dans l'école.

Les parents et/ou les membres du personnel sont invités à contacter le plus vite possible leur pédiatre ou médecin traitant. En alternative, si dépourvu de médecin en Italie, ils doivent appeler l'ASL au 800 118 800 (opérateurs parlant italien, français et anglais). Le retour dans l'établissement ne se fera que muni d'un certificat attestant que le parcours diagnostico-thérapeutique COVID-19 a bien été respecté comme spécifié par l'art 2.1.1 du protocole de l'ISS : "In caso di diagnosi di patologia diversa da COVID-19 (tampono negativo), il soggetto rimarrà a casa fino a guarigione clinica seguendo le indicazioni del PLS/MMG che redigerà una attestazione che il bambino/studente può rientrare scuola poiché è stato seguito il percorso diagnostico-terapeutico e di prevenzione per COVID-19 di cui sopra e come disposto da documenti nazionali e regionali"

Pour les personnes testées positives au tampon à la Covid-19, le certificat médical du médecin traitant attestant la guérison est obligatoire pour réintégrer l'établissement.

Tout retour au lycée d'un adulte ou d'un enfant ayant été absent pour raison médicale sera obligatoirement assorti d'un certificat médical attestant la bonne santé. Ceci vaut pour une absence supérieure à 3 jours pour les élèves de maternelle et supérieure à 5 jours pour les plus grands et les adultes.

A partir du moment où un élève ou un personnel est testé positif l'ASL entre en contact avec le référent Covid de l'établissement et dicte la conduite à tenir.

A partir de ce moment l'établissement prendra toute disposition pour assurer la continuité pédagogique.

En cas d'isolement suite à un contact à l'extérieur de l'établissement, un certificat de mise en quarantaine sera demandé pour avoir accès à l'enseignement à distance.

DISPOSITIONS RELATIVES À UNE PERSONNE (élève ou personnel) SYMPTOMATIQUE À DOMICILE

Toute personne fréquentant l'école (élève ou bien membre du personnel) positive au test ARN SARS-CoV-2 (tampon naso-pharyngé) est tenue d'en informer immédiatement le référent COVID (referent-covid-patrizi@lycee-chateaubriand.eu ou bien referent-covid-sf@lycee-chateaubriand.eu) de l'école qui alertera les autorités sanitaires (ASL Roma1) afin de connaître la conduite à tenir et de se soumettre à l'enquête épidémiologique du cas.

Les membres du personnel ne sont pas tenus d'indiquer le motif de l'absence pour maladie à leur employeur et les parents d'élève ne sont pas tenus d'indiquer à la vie scolaire le motif de l'absence pour maladie de l'élève.

COMMISSION COVID

La commission Covid, dont le rôle est de s'assurer de la bonne application des dispositions décrites ci-dessus, est composée de :

- Proviseur du lycée Chateaubriand : Daniel Pestourie **OU** Proviseure- adjointe, Agnès Coester
- Directeur de l'école primaire du lycée Chateaubriand : Richard Teissonnière
- Secrétaire général du lycée Chateaubriand : Michel Carré
- Médecin scolaire du lycée Chateaubriand : Anne Falcou
- Infirmier scolaire du lycée Chateaubriand, site de Strohl Fern : Nadim Assaad
- Infirmière scolaire du lycée Chateaubriand, sites de Patrizi et Malpighi : Laurence Perera
- Conseillère principale d'éducation du site de Strohl Fern : Stéphanie Guilmot

-
- Conseillère principale d'éducation du site de Patrizi, Dorothée Poissenot
 - Professeurs du primaire du lycée Chateaubriand : Christine Grabet **ou** Céline Guépin
 - Professeurs du secondaire du lycée Chateaubriand : Sylvie Coupey et Gildas Bollinger
 - Surveillant du primaire du lycée Chateaubriand : Stephan Mrdak (suppléante Lisa Christianini)
 - Parent d'élève du lycée Chateaubriand (APE) : Karine Lagarde
 - Parent d'élève du lycée Chateaubriand (UPEL) : Laura Giacomelli (suppléante Marzia Giampalmo)

Les référents Covid désignés sont :

- Pour le site de Strohl Fern : Nadim Assaad
- Suppléants : SF Isabelle Collin pour le 1er degré ; Jonathan La Vallé pour le collège
- Pour les sites de Patrizi et Malpighi : Laurence Perera
- Suppléant : Stephan Lupo

Présences sur site SF :

- **Du lundi au Vendredi de 8h à 17h**

Présences sur site Patrizi / Malpighi :

Du lundi au Vendredi de 8h à 18h

Adresse mail des référents COVID : referent-covid-patrizi@lycee-chateaubriand.eu
referent-covid-sf@lycee-chateaubriand.eu

Documents de référence :

- Piano Scuola allegato al D.M. n 39 del 26/06/2020
- Legge n. 77 del 17/07/2020 di conversione del D.L. n. 34 del 19/05/2020 -D.L. n. 83 del 30/07/2020
- Documento di indirizzo e orientamento per la ripresa delle attività in presenza dei servizi educativi e della scuola dell'infanzia allegato al D.M. n. 80 del 03/08/2020
- Protocollo di intesa tra Rapport ISS COVID 19 N°58/2020
- MI e OO.SS. del 06/08/2020
- Linee guida sulla DDI allegate al D.M. n. 89 del 07/08/2020

Annexe 1 : Formulaire à remplir par les extérieurs - AUTOCERTIFICAZIONE COVID

Azienda e mansione	
Nome e cognome	
Luogo e data di nascita	
Indirizzo di residenza	
Telefono	

consapevole delle conseguenze penali previste dalla normativa vigente,

DICHIARA :

- di non essere affetto da COVID-19,
- di non essere sottoposto a regime di quarantena da parte delle autorità sanitarie,
- di non essere stato esposto a casi accertati o probabili o sospetti di COVID-19 negli ultimi 14 giorni,
- di non avere avuto sintomi riferibili a COVID-19 consapevole che in caso di risposta positiva non potrà accedere al liceo Chateaubriand se non in possesso di un certificato di guarigione.
- Mi impegno a non frequentare il liceo Chateaubriand in caso di:
 - comparsa di temperatura oltre i 37.5°,
 - esposizione a casi accertati o probabili o sospetti di COVID-19,
 - qualsiasi sintomatologia (tosse, raffreddore, mal di gola, difficoltà respiratorie, dispnea da sforzo, stanchezza e dolori muscolari, dolori addominali, diarrea, perdita del gusto e/o dell'olfatto).

Mi impegno a rispettare le idonee misure di riduzione del rischio di contagio da COVID-19 come da indicazioni igienico-sanitarie di cui sono a conoscenza.

Autorizzo la misura della temperatura corporea ad ogni ingresso presso il liceo Chateaubriand ai fini della prevenzione dal contagio da COVID-19.

Autorizzo il trattamento dei miei dati personali ai sensi dell'art. 13 del Decreto Legislativo 30 giugno 2003, n. 196 "Codice in materia di protezione dei dati personali" e dell'art. 13 e 15 del GDPR (regolamento UE 2016/679).

Luogo e data _____ Firma _____